

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 mai 2020 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2024 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIT PRÉSENT

EN CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE : M. Claude Tessier

SONT AUSSI PRÉSENTS

À LA SALLE DU CONSEIL :

M. Michel Croteau, Maire
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Yvan Duval, Conseiller
M. Clément Gignac, Conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, Conseiller
M. Jacques Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2020
4. Acceptation des listes et rapports mensuels
5. Certificats de crédits disponibles
6. Rapport de l'inspecteur municipal
7. Rapport de la directrice générale
8. Entente de partage intermunicipal d'un inspecteur intérimaire et autorisation à signer les documents d'urbanisme
9. Dossier du 764, chemin Thomas-Maher
10. Salle de bain du sous-sol de l'Hôtel de ville
11. Aménagement du terrain Club Nautique St-Louis
12. Club Nautique St-Louis
13. Travaux routiers
14. Fin des travaux Hôtel de ville
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé tout en ajoutant au point 15 « Autres sujets » le sujet suivant :

a) Caméras aux abris postaux;

CA-20-05-19-01 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec l'ajout mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2020

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 avril 2020 celui-ci est adopté tel que déposé.

CA-20-05-19-02 Sur proposition de M. Yvan Duval, dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 avril 2020 est adopté tel que déposé par la directrice générale.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'avril 2020 ;
- Conciliation bancaire au 30 avril 2020 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'avril 2020 ;

CA-20-05-19-03 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'avril 2020 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mai 2020.

CA-20-05-19-04 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ**6.- Rapport de l'inspecteur municipal**

Mme Viviers remet aux membres du conseil le rapport d'activités préparé par l'inspecteur pour le mois d'avril 2020.

CA-20-05-19-05 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ**7.- Rapport de la directrice générale**

Mme Viviers mentionne que M. Michel Ross l'a informé qu'il avait rencontré son médecin qui a prolongé son incapacité à travailler jusqu'au 11 juillet prochain. Il doit le revoir à ce moment-là pour une réévaluation.

Elle ajoute qu'elle a demandé à M. Pierre Dolbec, Maire de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier si on pouvait faire une entente intermunicipale pour pouvoir utiliser les services de William Claveau une demie ou une journée semaine durant la convalescence de M. Ross pour aller sur les terrains et émettre les permis. Mme Viviers préparera les permis et il les signera après avoir constaté les demandes de permis. M. Dolbec a accepté et nous transmettra une entente à signer.

CA-20-05-19-06 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ**8. Entente de partage intermunicipal d'un inspecteur intérimaire et autorisation à signer les documents d'urbanisme****Nomination et délégation de pouvoirs à M. William Claveau**

Mme Vivian Viviers explique aux membres du Conseil que compte tenu que l'inspecteur M. Michel Ross est en convalescence pour une période indéterminée.

Considérant que M. William Claveau connaît notre territoire et notre réglementation pour avoir travaillé à Ville de Lac-Saint-Joseph l'été dernier comme stagiaire.

Considérant que M. William Claveau a été embauché par la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et qu'une entente est intervenue avec le M. Marcel Grenier, directeur général, pour que M. Claveau puisse remplacer M. Ross une demi-journée ou une journée par semaine au besoin pour l'étude des demandes de permis et l'émission de ceux-ci.

Considérant de plus qu'il serait important que ce dernier puisse avoir certains des pouvoirs de l'inspecteur.

Il est proposé par Mme Jocelyne Boivin, appuyé par M. Claude Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil procède à l'embauche temporaire de M. William Claveau et lui délègue les pouvoirs de l'inspecteur durant la période de remplacement de M. Michel Ross, sous supervision du Président du comité d'urbanisme et tel qu'il appert de la description de tâches ci-dessous:

Sommaire de la fonction

Le titulaire assume l'ensemble des tâches reliées à l'inspection municipale en matière de construction, de zonage, d'environnement et d'hygiène comprenant la pré-inspection et l'émission des demandes de permis, l'inspection de bâtiments ou d'équipement et ce, afin de s'assurer du respect et de l'application des réglementations provinciale et municipale dans ces domaines.

Tâches – caractéristiques

- Parcourt le territoire municipal, s'assure que la réglementation est respectée, identifie les travaux ou les situations susceptibles de contrevenir aux lois et règlements et avise, verbalement ou par écrit, les personnes responsables de toute anomalie ou situation non conforme; vérifie, à l'expiration du délai accordé, si les mesures correctives adéquates ont été appliquées.
- Visite les chantiers, bâtiments ou propriétés, voit à l'application des normes de construction, des règlements municipaux, de zonage ou autres. Vérifie la conformité des travaux avec les plans acceptés lors de l'émission des permis de construction ou des certificats d'autorisation. Dans le cas de travaux non conformes, émet un ou des avis de non-conformité ou, si nécessaire, un constat d'infraction et arrête, s'il y a lieu, les travaux.
- Traite les plaintes qui lui sont acheminées, les sélectionne selon leur nature, se rend sur les lieux pour y constater le bien-fondé, y rencontre les gens concernés, les conseille ou applique la réglementation selon la nature de la plainte et émet, s'il y a lieu, un constat d'infraction ou rédige un rapport de non-conformité.
- Produit, au besoin, un rapport d'inspection des travaux non conformes, rédige la correspondance concernant certains dossiers, prépare la documentation pour les cas de poursuite, recueille l'information pertinente (photo, plan, etc...) et témoigne à la cour s'il y a lieu.
- Effectue, lorsque requis, l'analyse et l'émission des demandes de permis suivant les normes et directives établies.
- Fournit des informations relevant de son domaine d'activités, en personne, par téléphone ou lors de visites.
- Participe à différents comités reliés à son domaine de travail.
- Fournit, au besoin, un avis technique sur les demandes de permis, plans et devis de construction ou d'aménagement, susceptibles d'être problématiques en termes de qualité de l'environnement.

CA-20-05-19-07 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyé par M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil procède à l'embauche temporaire de M. William Claveau et lui délègue les pouvoirs de l'inspecteur durant la période de remplacement de M. Michel Ross, sous supervision du Président du comité d'urbanisme et tel qu'il appert de la description de tâches ci-dessus.

ADOPTÉ

9.- Dossier du 764, chemin Thomas-Maher

M. Claude Tessier mentionne qu'il a communiqué avec M. Gabriel Couture qui aimerait prolonger son permis de construction pour une année supplémentaire parce qu'il n'est pas encore décidé quant à la grandeur de sa construction. Ça lui permettrait également de régulariser son dossier avec le ministère des Ressources naturelles.

CA-20-05-19-08 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise l'inspecteur municipal à prolonger le permis de construction pour une année supplémentaire.

ADOPTÉ

10.- Salle de bain du sous-sol de l'Hôtel de Ville

Mme Viviers mentionne qu'il avait été convenu de compléter l'installation de la deuxième salle de bain. Il faudrait acheter un meuble lavabo et une toilette pour le sous-sol et faire le revêtement de sol.

CA-20-05-19-09 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à faire l'achat des accessoires et à les faire installer par le plombier.

ADOPTÉ

11.- Aménagement du terrain du Club Nautique St-Louis

Le Maire mentionne qu'il a communiqué avec le fournisseur qui nous avait fait une soumission l'an dernier pour le lignage du terrain de basketball et du pickleboard. Il doit passer dans les prochaines semaines pour faire le lignage.

12.- Club Nautique St-Louis

M. Jacques Tessier mentionne que les deux remises du Club Nautique ont été démolies et qu'il y aurait lieu de fermer l'ouverture qui s'est créée avec notre voisin par une haie de cèdres sur une longueur de 85 pieds.

Il a fait des démarches auprès de Pépinière Moraldo et pourrait avoir des cèdres noirs de 4.5' en pots dégradables au coût de 39,95\$ moins 10% pour environ 1 510 \$ sans pose.

M. Michel Croteau mentionne qu'il pourrait en avoir moins cher à la Cèdrerie de Beauce. Il vérifie et nous donne des nouvelles demain matin.

CA-20-05-19-10 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise l'achat des cèdres pour fermer l'ouverture créée par la démolition des remises du Club Nautique suivant la meilleure proposition soumise.

ADOPTÉ

M. Jean-Sébastien Sheedy a fait les démarches pour l'achat des quais pour le Club Nautique. Ce sont des quais de 5' x 15' qui sont recommandés et le coût est d'environ 22 000 \$.

CA-20-05-19-11 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise l'achat desdits quais de Pomerleau les Bateaux au coût d'environ 22 000\$.

ADOPTÉ

13.- Travaux routiers

Mme Viviers mentionne qu'elle doit faire une demande dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 pour les travaux de réfection du chemin Thomas-Maher.

CA-20-05-19-12 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à faire une demande de 350 000 \$ de subvention dans le cadre du Programme TECQ-2019-2023 pour la réfection du chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

Mme Viviers mentionne également avoir eu une discussion avec l'attaché politique de M. Éric Caire concernant la réfection de ponceaux en urgence. Celui-ci lui a transmis un formulaire de demande d'aide financière.

CA-20-05-19-13 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à faire une demande de 35 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour la réfection de ponceaux sur le chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

14.- Fin des travaux Hôtel de Ville

Mme Viviers a transmis une liste des déficiences qui restent toujours à corriger à l'entrepreneur ainsi qu'à l'architecte. Ils devraient finaliser le tout dans les prochaines semaines.

15.- Autres sujets

Caméras aux abris postaux

M. Jacques Tessier mentionne qu'il y a urgence à faire installer des caméras aux abris postaux puisque chaque semaine il y a des amoncellements de déchets de toutes sortes à l'extérieur des bacs.

M. Yvan Duval mentionne qu'il connaît une compagnie qui se spécialise dans ça et qu'il va les contacter et nous faire le suivi.

16.- Période de question.

Aucune question.

17.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h20.

CA-20-05-19-14 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h20.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière